

**PROCESSUS DE
SÉLECTION
DES DUOS ET
DUOS MIXTES
ARTISTIC SWIMMING
ÉTAT : OCTOBRE 2025**

PROCESSUS DE SÉLECTION DES DUOS ET DUOS MIXTES

Swiss Aquatics Artistic Swimming publie par la présente la procédure de sélection des duos (mixtes) au sein des équipes nationales.

Ce document s'appuie sur les directives de sélection et le processus général de sélection.

La décision finale concernant la composition des duos et des duos mixtes relève de la Commission de Sélection de Swiss Aquatics Artistic Swimming.

RÈGLES GÉNÉRALES

Les athlètes doivent faire partie de l'équipe nationale pour pouvoir être pris-es en considération pour la sélection en duo et/ou en duo mixte. Les critères de sélection se composent à 50 % des résultats de compétition et à 50 % de l'évaluation de l'entraîneuse nationale.

Les duos engagés dans le processus de sélection doivent atteindre, lors des compétitions de sélection, le degré de difficulté minimal requis (voir document « Minimum Required Degree of Difficulty (DD) »). De plus, tous les duos nominés sont tenus de transmettre leur musique sous licence.

Si deux duos peuvent être sélectionnés pour une compétition cible, l'entraîneuse nationale, dans le cadre de sa pondération de 50 %, s'il est pertinent de sélectionner un deuxième duo dans une optique de promotion future. Cette sélection supplémentaire est conditionnée au respect du degré de difficulté minimal et à un niveau de performance comparable à celui du duo actuellement le plus performant. S'il n'y a qu'un seul duo inscrit au processus de sélection, la Commission de sélection examine si la participation de ce duo à la compétition cible peut être approuvée.

Si deux duos participent au processus de sélection et que l'un des deux est empêché pour cause de maladie ou de blessure, la Commission de sélection décide de la suite de la procédure.

La Commission de Sélection peut, si nécessaire, intervenir à tout moment ou prendre des décisions complémentaires.

L'appariement des duos est effectué par l'entraîneuse nationale sur la base des critères ci-dessous. Elle propose des combinaisons de duos, qui sont examinées et, le cas échéant, approuvées par la Commission de Sélection.

CRITÈRES POUR LA FORMATION DES DUOS

- Compétences techniques : exécution de haut niveau, précision et maîtrise d'éléments complexes dans les routines.
- Compatibilité : correspondance des points forts et des aptitudes des athlètes.
- Disponibilité et engagement à l'entraînement : compatibilité des horaires et investissement soutenu.
- Expression artistique : sens musical développé, créativité et interprétation de la chorégraphie.
- Condition physique : excellente endurance, force et résistance.
- Capacité d'apprentissage : réceptivité aux retours, volonté d'amélioration et attitude professionnelle.

- Constante de performance : régularité et progression continue en entraînement et en compétition.
- Potentiel : capacité de progression pour les compétitions futures et développement à long terme.
- Expérience de compétition : résultats et expérience au niveau national et/ou international.

SÉLECTION DE DEUX DUOS POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES CIBLES

La sélection des duos repose sur une évaluation combinée, composée à 50 % des résultats obtenus en compétition et à 50 % de l'évaluation de la cheffe nationale d'équipe.

Si deux duos peuvent être sélectionnés pour une compétition internationale cible, la cheffe nationale d'équipe examine, dans le cadre de sa pondération de 50 %, s'il est opportun de sélectionner un deuxième duo en vue de la promotion future.

Les conditions pour une telle sélection supplémentaire sont les suivantes :

- respect du degré de difficulté minimal défini dans les exigences techniques, et
- niveau de performance comparable à celui du duo le plus performant.

Aucune sélection supplémentaire n'est effectuée si un duo domine clairement les compétitions de sélection et que l'écart de performance est manifeste.

Une performance comparable se constate notamment lorsque plusieurs duos obtiennent des résultats proches ou se surpassent mutuellement lors des différentes compétitions de sélection.

L'objectif de cette disposition est d'assurer, en cas de proximité de niveau, une promotion plus large et un développement durable de plusieurs duos, ainsi qu'une continuité du personnel en vue de futures compétitions internationales.

La décision finale concernant la sélection est prise par la Commission de Sélection.

SÉLECTION ÉLITE – UN OU DEUX DUOS SONT NOMINÉS

Les résultats sont calculés par discipline (Duo Technique / Duo Libre). Deux paires différentes peuvent donc être sélectionnées pour représenter la Suisse.

La pondération de 50 % des résultats de compétition se compose des compétitions suivantes :

- Championnats suisses
- Compétition internationale / Coupe du monde, Compétitions internationales / Coupes du monde

Les compétitions cibles sont notamment les Championnats d'Europe, les Championnats du Monde et les Jeux Olympiques.*

Lors de l'année de qualification olympique, un seul duo (composé de trois athlètes) est sélectionné pour représenter la Suisse à la fois dans les épreuves techniques et libres.

SÉLECTION JUNIORS – UN OU DEUX DUOS SONT NOMINÉS

Les résultats sont calculés par discipline (Duo Technique / Duo Libre). Deux paires différentes peuvent donc être sélectionnées pour représenter la Suisse.

La pondération de 50 % des résultats de compétition se compose des compétitions suivantes :

- Championnats suisses
- Swiss Youth Competition
- Finale CSE
- le cas échéant, compétition internationale / Coupe du Monde

Les compétitions cibles sont notamment les Championnats d'Europe Juniors et les Championnats du Monde Juniors.*

SÉLECTION JEUNESSE – UN DUO EST NOMINÉ POUR CHAQUE ÉQUIPE JEUNESSE A ET B

La pondération de 50 % des résultats de compétition se compose des compétitions suivantes :

- Qualification CSE (figures)
- Championnats suisses
- Swiss Youth Competition
- Finale CSE

La compétition cible pour la catégorie Jeunesse A comprend notamment les Championnats d'Europe Jeunesse et les Championnats du Monde Jeunesse.*

La compétition cible pour la catégorie Jeunesse B comprend notamment une compétition sur invitation, telle que l'Hungarian Open.*

DUO MIXTE

Étant donné que le nombre d'athlètes masculins est actuellement limité, la Commission de Sélection détermine le duo mixte national ainsi que la compétition cible correspondante.

*Sous réserve de la planification annuelle définitive.